

Séance ordinaire du 11 septembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 11 septembre 2023 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Pascal Saumure Maire suppléant
 Monsieur Michel Lamoureux Conseiller
 Monsieur Marc Poirier Conseiller
 Madame Monique Pelletier Conseillère
 Monsieur Steve Millar Conseiller
 Monsieur Jean Daoust Conseiller

Est absent : Monsieur Steve Lefebvre Maire

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Pascal Saumure.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Pascal Saumure, maire suppléant, la présente séance est ouverte à 19h00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2023-09-11-179

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2023
- 0-5 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2023
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2023
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2023
- 100-7 Programme d'aide à la voirie locale – Entretien des routes locales (ERL) – Reddition de compte 2022

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Acquisition de fournitures pour le service de sécurité incendie
- 200-3 Service de soutien lors d'intervention – Aide disponible
- 200-4 Sécurité routière - Signalisation

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Comité municipal en voirie – Suivis
 - A- Crédits budgétaires - Travaux de voirie
 - B- Matériel 0-¾ - Provenance
 - C- Travaux de rechargement granulaire - Chemin Gagnon
 - D- Travaux montée 31 milles – Fossés et rechargement granulaire
- 300-3 Camion ¾ tonne – Mandat
- 300-4 Opérateur de machinerie lourde – Fin de la période de probation
- 300-5 Journalier – Fin de la période de probation

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A- Usine d'épuration – Travaux de réparation – Achat de pièces
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques
- 400-5 Association de lacs

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2023

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Patinoire couverte – Travaux d'entretien - Lumières
- 700-2 Bibliothèque municipale - Relocalisation

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023

M.B. 2023-09-11-180

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023, tel que rédigé par la greffière de la séance.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2023

Le maire suppléant, Pascal Saumure, a résumé, séance tenante, le rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2023.

Notes au procès-verbal

Remerciements aux pompiers volontaires pour leur participation à la levée de fonds pour la Fibrose Kystique. Merci à la population pour leur générosité.

0-5 Période de questions

Aucune question n'est posée.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux préparé par la directrice générale est déposé pour information aux membres du conseil.

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2023-09-11-181

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Marc Poirier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et greffière-trésorière, pour la période du 1^{er} août 2023 au 31 août 2023, pour un montant total de 3 985.77 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2023

Le suivi budgétaire du projet de voirie 2023 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

M.B. 2023-09-11-182

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver la liste des virements de crédits telle que déposée par la directrice générale et ce, pour un montant total de 29 495 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2023

M.B. 2023-09-11-183

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2023 pour un montant total de 172 17036 \$ telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2023

M.B. 2023-09-11-184

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 août 2023 pour un montant de 58 380.99 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Programme d'aide à la voirie locale – Entretien des routes locales (ERL) – Reddition de comptes 2022

M.B. 2023-09-11-185

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 367 079\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Pour ces motifs, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Bouchette informe le ministères des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Notes au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois d'août 2023.

200-2 Acquisition de fournitures pour le service de sécurité incendie

M.B. 2023-09-11-186

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser le directeur du service incendie à procéder à l'acquisition de diverses fournitures incendie, selon la liste qu'il a déposée et ce, pour une somme totale de 3 340.75\$ + taxes et frais de transport.

Adoptée à l'unanimité

200-3 Service de soutien lors d'intervention – Aide disponible

Note au procès-verbal

Mandat au directeur du service incendie pour faire circuler l'information qu'au besoin des professionnels sont disponibles pour du soutien aux pompiers volontaires suite à une intervention du service de sécurité incendie.

200-4 Sécurité routière - Signalisation

M.B. 2023-09-11-187

Considérant le changement effectué par le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais dans l'application des clauses de la Politique relative au transport scolaire sur le territoire;

Considérant que l'application des clauses 8.3 et 8.5 de cette politique aura un effet pour certains élèves de notre école primaire locale;

Considérant que les membres du conseil ont à cœur la sécurité des enfants;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de mandater la directrice générale pour effectuer les recherches nécessaires et de procéder à l'acquisition d'accessoires visant à améliorer la sécurité et ce, à l'intersection de la rue du Pont et du chemin de la Ferme-des-Six.

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 **Rapport du directeur des travaux publics**

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics, Stéphane Patry, a déposé son rapport des travaux exécutés durant le mois d'août 2023.

300-2 **Comité municipal en voirie – Suivis**

Note au procès-verbal

Merci à l'équipe des travaux publics pour leur travail.

A- Crédits budgétaires – Travaux de voirie

M.B. 2023-09-11-188

Considérant la résolution M.B. 2023-04-12-77 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 12 avril 2023;

Considérant les crédits budgétaires prévus au budget 2023 pour des travaux en voirie;

Considérant les travaux en voirie effectués jusqu'à présent et les travaux à venir;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de débloquer la somme de 126 000 \$ pour la réalisation de travaux de voirie.

Adoptée à l'unanimité

B- Matériel 0-¾ - Provenance

M.B. 2023-09-11-189

Considérant les vérifications de prix effectuées pour du matériel 0-¾;

Considérant les travaux de rechargement prévus sur les chemins Gagnon et Montée lac 31 milles;

Considérant que le meilleur prix obtenu est auprès de l'entreprise « Carrière Beauregard »;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu de mandater la directrice générale pour conclure une entente écrite pour une période de deux ans avec l'entreprise « Carrière Beauregard et fils » et ce, pour la fourniture de 10 000 tonnes de matériel 0-¾.

Adoptée à l'unanimité

C- Travaux de rechargement granulaire – Chemin Gagnon

M.B. 2023-09-11-190

Considérant la résolution M.B. 2023-05-08-109 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 8 mai 2023;

Considérant que cette résolution concernait le dépôt de deux formulaires dans le cadre des programmes de subvention PPA-CE et PPA-ES du MTQ et ce, pour des travaux à effectuer sur le chemin Gagnon;

Considérant que la réponse positive reçues pour ces deux subventions;

Considérant les discussions tenues lors des récents comités municipaux en voirie;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Marc Poirier, il est résolu d'autoriser et d'entériner des travaux de rechargement granulaire sur le chemin Gagnon.

Adoptée à l'unanimité

D- Travaux monté 31 milles – Fossés et rechargement granulaire

M.B. 2023-09-11-191

Considérant la résolution M.B. 2022-08-08-228 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 8 août 2022;

Considérant que cette résolution concernait le dépôt de la programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ – 2019-2023, *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec*;

Considérant qu'à l'intérieur de cette programmation, des travaux étaient prévus et ce, pour la montée du lac des 31 milles, entre autres;

Considérant que les modalités de ce programme ont été révisées afin d'accorder une année supplémentaire aux municipalités pour compléter les travaux de leur programmation, soit jusqu'au 31 décembre 2024;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'autoriser la réalisation de travaux de réfection des fossés et de rechargement granulaire sur la montée du lac des 31 milles et ce, en toute conformité au règlement sur la gestion contractuelle. Les crédits budgétaires pour la réalisation de ces travaux proviendront du programme TECQ 2019-2024.

Adoptée à l'unanimité

300-3 Camion ¾ tonne – Mandat

M.B. 2023-09-11-192

Considérant la résolution M.B. 2023-04-12-086 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 12 avril 2023;

Considérant que cette résolution mandatait le directeur des travaux publics, Stéphane Patry pour obtenir des prix visant l'acquisition d'un camion ¾ tonne;

Considérant que les membres du comité municipal en voirie désirent accélérer le processus pour l'acquisition dudit matériel roulant;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Steve Millar, il est résolu de donner un mandat à la directrice générale pour procéder à l'acquisition d'un camion ¾ tonne pour le service des travaux publics et ce, après consultation et accord des membres du conseil municipal via courriel et en toute conformité au règlement sur la gestion contractuelle.

Il est de plus résolu que le montant affecté du surplus accumulé pour l'acquisition d'un camion incendie, montant de 100 000\$, soit aussi affecté à l'acquisition d'un camion ¾ tonne.

Adoptée à l'unanimité

300-4 Opérateur de machinerie lourde – Fin de la période de probation

M.B. 2023-09-11-193

Considérant la résolution M.B. 2023-04-17-099 adoptée par les membres du conseil lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 avril 2023;

Considérant que par cette résolution la municipalité procédait à l'embauche de monsieur Yan Thériault au poste d'opérateur de machinerie lourde;

Considérant que cet engagement était pour une période probatoire de trois mois;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de considérer monsieur Thériault comme employé régulier au sein de l'équipe des travaux publics de la municipalité de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

300-5 Journalier – Fin de la période de probation

M.B. 2023-09-11-194

Considérant la résolution M.B. 2023-06-12-134 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 juin 2023;

Considérant que par cette résolution la municipalité procédait à l'embauche de monsieur Charles Saumure au poste de journalier en voirie;

Considérant que cet engagement était pour une période probatoire de trois mois;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de considérer monsieur Saumure comme employé saisonnier régulier au sein de l'équipe des travaux publics de la municipalité de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport pour le mois d'août 2023 concernant l'usine d'épuration.

A- Usine d'épuration – Travaux de réparation – Achat de pièces

M.B. 2023-09-11-195

Considérant que des travaux de maintenance doivent être exécutés à l'usine d'épuration

Considérant les délais de livraison et de fabrication des pièces nécessaires à la réparation, soient quatre roulements à billes;

Considérant que les crédits budgétaires étaient disponibles au budget 2023 pour cette dépense;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'entériner la dépense relative à l'acquisition des pièces nécessaires à la réparation de l'usine d'épuration, pour une somme d'environ 11 000\$.

Adoptée à l'unanimité

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

Note au procès-verbal

L'opérateur certifié en eau potable, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois d'août 2023.

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques

400-5 Association de lacs

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2023

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'août 2023 sont déposées.

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Patinoire couverte – Travaux d’entretien – Lumières

M.B. 2023-09-11-196

Considérant la résolution M.B. 2023-03-13-062 concernant le dépôt d’une demande de subvention dans le cadre d’un programme de Postes Canada et ce, pour divers travaux à la patinoire;

Considérant la réponse négative reçue suite au dépôt de cette demande de subvention;

Considérant que présentement plus de la moitié des lumières qui éclairent la patinoire sont brûlées;

Considérant que nous sommes admissibles à une aide financière d’Hydro-Québec pour le changement des lumières au DEL;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de retenir les services de « Les Entreprises électriques BL 1996 inc. » pour procéder au changement des lumières à la patinoire, et ce, pour des fixtures DEL pour une dépense de 3 400\$ plus taxes. Un virement de crédits en provenance du poste « Rémunération bibliothèque » sera effectué pour cette dépense.

Adoptée à l’unanimité

700-2 Bibliothèque municipale - Relocalisation

M.B. 2023-09-11-197

Considérant la situation relative à la bibliothèque municipale;

Considérant que le Centre de services scolaires des Hauts-Bois-de-l’Outaouais a repris le local qui était utilisé comme bibliothèque municipale à l’intérieur de l’école primaire;

Considérant que les membres du conseil veulent continuer à offrir le service de bibliothèque à la population de Bouchette;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d’enclencher les procédures et travaux nécessaires pour relocaliser la bibliothèque au Pavillon Donoza-Lacroix et Mario-Carle, dans la section du deuxième palier. Les crédits relatifs aux dépenses pour la réalisation de cette relocalisation seront pris à même le poste budgétaire « Rémunération bibliothèque ».

Adoptée à l’unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Demande du Comité des loisirs de Bouchette – Feux d’artifice

M.B. 2023-09-11-198

Considérant la demande reçue par le Comité des loisirs de Bouchette et Cameron inc. à l'effet d'utiliser une partie des feux d'artifice non utilisés lors de la Fête nationale 2023;

Considérant que l'acquisition de ces feux d'artifice a été réalisée suite à une commandite reçue de Monsieur Pierre Riel;

Considérant l'accord reçu de monsieur Riel afin d'utiliser ces feux lors de la tenue de d'autres activités;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Steve Millar, il est résolu de répondre positivement à la demande du Comité des loisirs de Bouchette à l'effet d'utiliser une partie des feux d'artifice lors de leur activité de danse qui se tiendra le vendredi 15 septembre à la patinoire.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec – Appui à la FQM

M.B. 2023-09-11-199

Considérant que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

Considérant que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

Considérant que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Considérant que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Considérant que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Considérant l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

Considérant que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Considérant que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Considérant que les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Bouchette demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe de l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés monsieur Robert Bussière et madame Sophie Chatel, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

800-3 Corporation du parc régional du lac des 31 milles

M.B. 2023-09-11-200

Considérant que le projet de création d'un parc régional au lac des 31 Milles dans la Vallée-de-la-Gatineau date de l'année 2016;

Considérant qu'un plan d'aménagement et de gestion (PAG) en bonne et due forme a été déposé aux différents ministères concernés depuis l'année 2016;

Considérant que les premières rencontres du comité technique ont débuté en 2016 et que les premiers commentaires issus d'une première analyse de ce comité technique datent de septembre 2016;

Considérant que suite aux travaux successifs du comité technique, le PAG a dû être modifié à plusieurs reprises;

Considérant que la dernière version du PAG a été déposée en février 2023 et acheminée vers les hautes instances;

Considérant que suite aux orientations de développement touristique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, le lac 31Milles est devenu de plus en plus populaire et que la gestion de son utilisation est impérative pour sa protection;

Considérant que la création officielle d'un parc régional accrédité donnera le pouvoir aux deux MRC concernées d'élaborer un règlement à cet égard;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de presser les instances gouvernementales interpellées par le projet de procéder à l'accréditation du parc et de transférer aux deux MRC concernées le pouvoir de gestion à l'intérieur des paramètres définis pour les parcs régionaux du Québec.

Adoptée à l'unanimité

800-4 Projet de reconstruction du pont Gens-de-Terre sur le chemin Lépine-Clova – Demande de décret d'urgence

M.B. 2023-09-11-201

Considérant la résolution 2023-R-AG251 adoptée par le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau le 29 août 2023;

Considérant que le chemin Lépine-Clova constitue un axe routier d'importance interrégional et est reconnu comme faisant partie du réseau routier multi-usage prioritaire de la région des Laurentides et de l'Outaouais;

Considérant que ce chemin constitue la porte d'entrée pour plusieurs centaines de détenteurs de baux de villégiature et qu'il donne également accès à plusieurs territoires fauniques structurés (pourvoires, ZEC et SEPAQ) de la région des Laurentides et de l'Outaouais;

Considérant que le chemin Lépine-Clova constitue aussi un lien d'importance avec les régions de l'Abitibi et de la Mauricie;

Considérant que les unités d'aménagement forestier (UAF) desservies par cet axe routier comportent d'importants volumes de bois destinés à l'approvisionnement des usines de transformations régionales;

Considérant que le pont de la Rivière Gens de Terre se situe dans le premier tronçon du chemin Lépine-Clova et que la baisse du tonnage réduit à 15 tonnes occasionne une limite d'approvisionnement en biens essentiels au fonctionnement des pourvoyeurs concernés;

Considérant la pandémie et les feux de forêt qui ont déjà fragilisé la santé économique de ces pourvoyeurs, la situation alarmante de non-reconstruction du pont pourrait entraîner la fin définitive des activités économiques de ces entreprises;

Considérant que les coûts estimés de cette reconstruction sont actuellement de l'ordre de plus ou moins 6.5 millions;

Considérant qu'une étude géotechnique a été réalisée par les forestières et qu'aucune action n'a été à ce jour entreprise;

Considérant que les acteurs régionaux impactés par ces travaux se sont déjà prononcés et engagés à participer au montage financier du projet en fournissant une somme équivalente à 10% du coût total estimé à l'heure actuelle, soit plus ou moins 650 000 \$;

Considérant l'urgence d'agir en matière de sécurité des utilisateurs et des impacts économiques pour les régions de l'Outaouais et Laurentides;

Considérant que depuis plus d'un an aucune action provenant du ministère n'a toujours été induite et que ce dernier ignore le côté urgent et les impacts engendrés par le refus à défrayer le coût total pour la reconstruction urgente du pont Gens-de-Terre;

Considérant toutes les conséquences quant à la sécurité pour les utilisateurs de ce pont ainsi que l'ampleur des impacts économiques, un décret urgent est demandé;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'appuyer le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans leur demande qu'un décret soit adopté quant à la reconstruction du pont de la Rivière Gens de terre sur le chemin Lépine-Clova, le tout en vue d'assurer la vitalité économique de l'industrie forestière ainsi que le maintien de l'accessibilité à ces secteurs récréotouristiques.

Adoptée à l'unanimité

800-5 Demande à Hydro-Québec – Panne fréquente sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

M.B. 2023-09-11-202

Considérant la résolution 2023-0R-AG221 adoptée par le Conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau le 29 août 2023;

Considérant que la qualité du service d'électricité est la responsabilité d'Hydro-Québec;

Considérant que suivant les travaux de la nouvelle ligne haute tension sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, les pannes sont de plus en plus fréquentes liée aux intempéries et même de plus en plus sans aucune raison;

Considérant que les postes d'Hydro-Québec établis sur le territoire de la MRCVG ne sont pas tous utilisés;

Considérant qu'Hydro-Québec à complétement perdu le contrôle quant à l'élagage et à l'abattage;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'appuyer le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans leurs diverses demandes adressées à Hydro-Québec, à savoir :

- La raison des pannes de courants des 3 dernières années qui ont touché le territoire de la MRCVG;
- De soumettre un plan d'action, incluant un échéancier, à entreprendre pour diminuer la fréquence des pannes ainsi que le cycle d'élagage et d'abattage;
- D'établir une loi pour les propriétaires qui refusent d'abattre les arbres lorsque ceux-ci sont à risque de toucher et endommager les lignes d'Hydro;
- D'utiliser tous les postes d'Hydro-Québec à leur plein potentiel afin de réduire considérablement les pannes sur le territoire de la MRCVG;

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Problématique de vitesse à la sortie du pont de fer
- Installation de bancs
- Fossé chemin de la Carpe
- Problématique tir de carabine
- Remerciement pour travaux rue Principale
- Remerciement pour lignes d'arrêt et traverses de piétons

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2023-09-11-203

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Saumure
Maire suppléant

Claudia Lacroix
Directrice générale
Greffière-trésorière